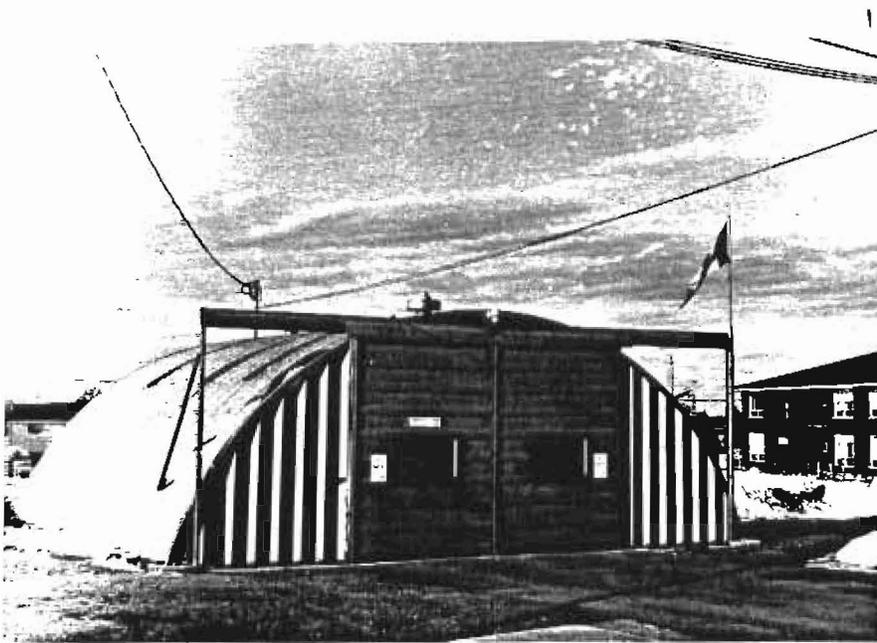




*La station de  
l'aqueduc et du  
traitement d'eau.*

*Le garage  
municipal*





*Le poste d'incendie*

Yolande Fantham, secrétaire-trésorière; Carmelle Labelle et Fleurette Dufour, bibliothécaires diplômées, voient à l'organisation de ce centre. Cécile Plourde assistante bibliothécaire, employée travaille 15 heures par semaine.

Environ 7000 volumes français sont sur les rayons ainsi que plusieurs encyclopédies, périodiques et revues. De nombreux services sont offerts par l'entremise de la bibliothèque.

Notre population francophone a raison d'être fière d'une telle facilité culturelle. Tout cela grâce au travail bénévole.

Grand merci à toutes les personnes qui ont déjà oeuvré à la bibliothèque et à toutes celles qui en assurent la continuité.

iii) L'aqueduc et les égouts

Après des années de démarches, la municipalité de Shackleton et Machin obtient enfin l'approbation gouvernementale pour la construction d'un aqueduc et d'un système d'égouts.

Les travaux débutent au printemps 1973 pour se terminer en décembre 1974. La Compagnie Valentine installe au coût de 520 583,00\$ le système d'égouts, la lagune et les pompes nécessaires. La station de traitement des eaux, ses pompes et son système de distribution sont entrepris par Schwenger Construction Limitée au coût de 659 933,00\$.

La station de l'eau produit 22 730 litres (5 000 gallons) à l'heure jusqu'à 178 203 litres (39 200 gallons) par jour et peut contenir 104 558 litres (23 000 gallons). Le puits et le réservoir ont une capacité de 568 250 litres (125 000 gallons). Un générateur à diesel fournit l'électricité lorsqu'il y a panne.

L'eau est traitée avec des produits chimiques qui détruisent les agents négatifs et décolorent l'eau. Celle-ci est analysée quotidiennement à la station d'aqueduc et mensuellement par le ministère de l'Environnement.

Se trouve aussi au centre une pompe à incendie capable de fournir 1886 litres (415 gallons) à la minute.

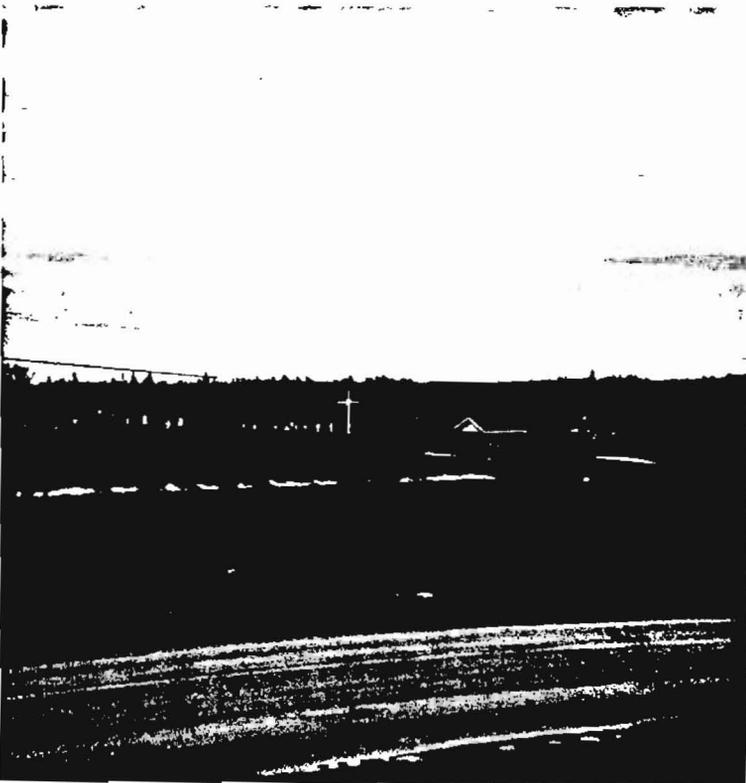
Le système d'égouts compte une lagune de 3,20 hectares (8 acres) et 2 pompes puissantes.



*Le Domaine du Bel Age*



*La Caisse populaire*



*Vue du cimetière*

L'eau ainsi distribuée et le système d'égouts procurent aux 200 abonnées des bienfaits auxquels les gens rêvaient depuis longtemps.

#### iv) Le cimetière

Le cimetière, bien municipal depuis le 31 août 1978, est un endroit de respect, de prière et, par conséquent, mérite d'être entretenu comme il se doit.

Le 13 mai 1980, un comité s'organise afin de veiller au bon ordre de ce lieu de repos.

Le président Olivier Grzela; la secrétaire-trésorière, Gabrielle Danis; le Père Georges-Henri Tremblay; le conseiller municipal, Richard Gauthier; le représentant de Strickland, Jean-Paul Gravel; les représentants de Fauquier, Marie-Berthe Délisle et René Filion veulent obéir à la loi des Actes des Cimetières du gouvernement de l'Ontario. C'est pourquoi, certaines mesures sont prises par égard au cimetière.

Le premier pas à faire c'est l'embellissement: l'herbe tondue, les arbustes coupés, les fosses nivelées, les pierres tombales redressées, le charnier recouvert de peinture, quarante-cinq croix fabriquées et placées aux endroits sans monuments. Gabrielle Danis et six étudiants accomplissent tout ce travail.

Les projets futurs: ceindre le cimetière d'une clôture et ériger deux barrières. De plus, recueillir des fonds pour couvrir les dépenses.

Ceci se réalisera, grâce à l'entière collaboration et à la sympathique compréhension des gens.

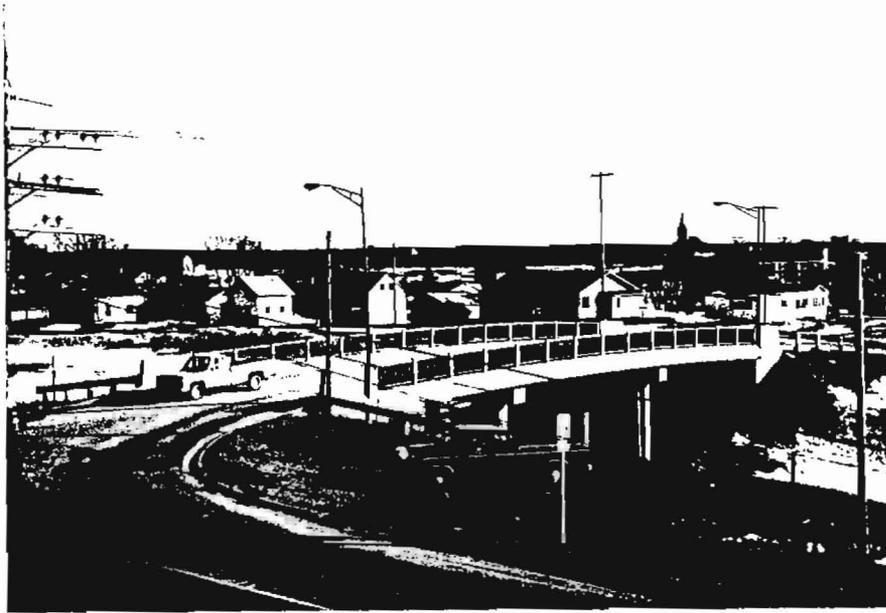
Qui de nous peut ignorer cet endroit?

Nous sommes reconnaissants envers ceux qui s'appliquent à donner à nos parents défunts un lieu de repos convenable.

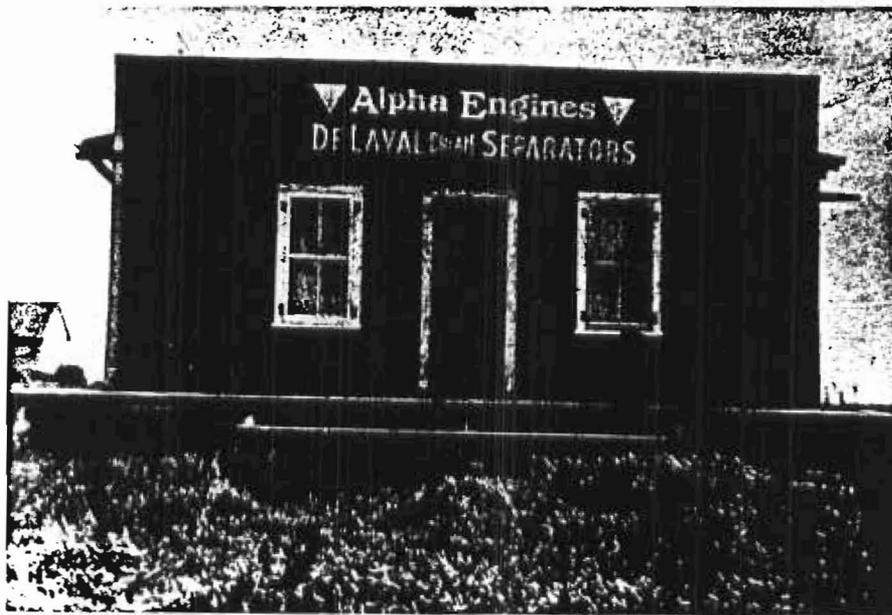


*Vue du village  
de Fauquier  
vers 1960.*

*Sous la flèche  
la tour à eau.*



*Vue du viaduc*



*Magasin de Alphonse Brunet.  
Il vendait des écremeuses.*